Date de parution : novembre 2013

Bulletin d'information

Réforme du BAC STAV….

Réforme du CAPA…

Loi d'Orientation

Se syndiquer…

Détachement ? Demande de principe ? Retraite ? Mode d'emploi

Détachement

Pour les collègues dont **l'échéance de détachement arrive à son terme le 31 /08 2014 au plus tard, vous devez au plus vite faire la demande de renouvellement auprès du secrétariat de votre établissement**. Un formulaire simple administratif est à remplir. Assurez-vous auprès de votre chef d'établissement qu'il vous attribue un avis très favorable et, dans le cas contraire, demandez lui des explications. Tout au long de l'année, interrogez votre secrétariat ! L'an passé, des avis ont été rendus le 9 août et sont parvenus dans les établissement le 13 /08. Ceci n'est pas admissible et nous rappellerons à l'administration, à la CAP d' avancement de fin novembre, que chaque enseignant doit être clairement informé avant la fin de l'année scolaire en cours !

Cette démarche est nécessaire mais indépendante d'une demande de **réintégration conditionnelle** que vous faites si vous souhaitez enseigner à nouveau à l'E.N. Cette demande est à faire auprès de l'EN dans la phase de mutation inter académique : dernier délai le 04 décembre 2013 pour la rentrée 2014. Cette demande sera annulée si vous n'obtenez pas satisfaction.

Exemple : J'exerce au lycée agricole de la Manche en tant que détaché de l'E.N. et je souhaite intégrer l'académie de Besançon. Mon barème est insuffisant pour entrer à l'inter dans cette académie. Je reste donc sur mon poste au lycée agricole de Coutances dans la Manche.

En tout état de cause **avertissez le SNEP-FSU,** seul représentant du personnel à la CAP, de cette démarche, afin d'éviter tout imbroglio !

Demande de principe

Quel est l'intérêt de cette démarche ? Elle permet de **recenser tous les postes vacants ou susceptibles de l'être afin de les afficher et de les publier dans la note de service sur la mobilité. Elle permet la transparence dans l'information de tous. Les représentants du personnels sont très rigoureux sur l'application de cette règle, question d'équité !**

Toute mutation n'est envisageable que si, et seulement si, vous avez déposé une demande préalable de principe. La date limite était cette année le 27 septembre. Si toutefois vous ne l'avez pas fait et que pour des raisons personnelles, dûment spécifiques, vous souhaitiez participer au mouvement des mutations, faites un courrier à la DGER par la voie hiérarchique, dans les meilleurs délais pour justifier votre demande et transmettez-nous en une copie afin que nous puissions suivre votre dossier. Cette requête pourrait éventuellement être prise en compte.

Retraite

Vous souhaitez faire valoir vos droits à la retraite pour l'année scolaire 2014/2015 ? Vous devez aussi faire une demande de principe afin d'afficher la disponibilité de votre poste .

Pour tout renseignement sur ces questions, contactez :

thierry.raynal@educagri.fr ou boulch.joseph@wanadoo.fr

Activités du « SNEP–FSU agri »

DATES	*Quoi*	*Qui*
27 et 28 aout	Conseil Délibératif National	Jo
19 et 20 septembre	Conseil Délibératif National Elargi	Jo
9 octobre	Conseil Technique de l'EA	Jo
11 octobre	Comité National de l'EA	Thierry
14 et 15 octobre	Réunion groupe SNEP-FSU Agri	Groupe SNEP-FSU
15 Octobre	Rencontre avec le SNETAP	Groupe SNEP-FSU
Mi-novembre	Rencontre groupe 2 stagiaires ENFA	Patrick et Stéphane
7 et 8 novembre	Stage formation syndicale SNEP-FSU pour les responsables académiques stagiaires.	Jo
25 et 26 Novembre	Commission Administrative Paritaire PCEA (avancements	Thierry
mi-décembre	CAP 29ème base (détachés) (avancements)	Polo
12 13 décembre 2013	Réunion groupe SNEP-FSU Agri	Groupe SNEP-FSU
Mi- janvier 2014	Rencontre groupe 1 stagiaires ENFA	Patrick et Stéphane
Mi-janvier 2014	Commission pour congé de formation	Aurélie
7 au 13 février 2014	Stage syndical décentralisé en Picardie (régions nord pas de calais, Picardie, Champagne Ardenne).	Vervins (02)
Février 2014	Commission Administrative Paritaire sur les mutations	Thierry
24 au 28 mars 2014	Congrès National du SNEP-FSU Voguë (Ardèche)	
9 au 11 avril 2014	Congrès National du SNETAP	
Mai 2014	Commission Administrative Paritaire Hors Classe PCEA	Thierry
Juin 2014	Commission Administrative Paritaire Hors Classe 29ème base	Polo
19 et 20 juin 2014	Réunion groupe SNEP-FSU Agri	Groupe SNEP-FSU

Prof d'EPS dans l'enseignement agricole en 2013 ?

« Prof ,un métier menacé!» titrait un hebdomadaire culturel dans son édition de rentrée .

Qu'en est t il aujourd'hui 18 mois après l'élection présidentielle ? Malmenée sous l'ère Sarkozy l'éducation retrouve le soutien de l'institution. Cela se traduit par exemple :

- par des recrutements supplémentaires pour cette rentrée 2013 et la perspective de 60 000 recrutements d'ici 5 ans ; la réouverture des concours internes et réservés participe à la résorption de la précarité. Dans notre secteur, ce sont 44 collègues qui vont enfin quitter le statut de contractuels-précaires pour un statut de fonctionnaires PCEA-EPS,
- la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) dénote la volonté d'une réelle formation par alternance des futurs enseignants. L'ENFA de Toulouse est concernée dans ce processus,
- la loi pour la refondation de l'école affiche une ambition et un réel engagement pour l'éducation dans le pays et la future loi d'avenir sur l'agriculture (débattue au parlement en janvier 2014) déclinera un volet enseignement,
- le maintien des recrutements 2014 au niveau de l'année 2013 (850 postes au CAPEPS externes, poursuite des concours réservés pour réduire les emplois précaires) même si nous ne savons pas à cette heure de combien de postes disposera l'EPS pour l'année 2014,
- **En éducation physique**, la prise en compte de notre mandat en ce qui concerne le sport scolaire définissant nos services en 17 h de cours et 3 h d'animation de l'A.S. est une réelle avancée (décret à paraître) et ce n'est pas les basses manœuvres de l'unsa au travers du syndicat des chefs d'établissement (snpden) qui entamera la détermination du SNEP-FSU et de toute la profession .

L'énumération n'est pas exhaustive et osons l'affirmer : **en matière d'éducation la droite et la gauche ce n'est pas la même politique !**

Pour autant la FSU et le SNEP maintiennent leur vigilance et leur regard critique sur la politique gouvernementale : le dossier des retraites , les inégalités et le taux de chômage qui s' accroissent, les salaires, les conditions de travail,... autant de dossiers qui méritent nos critiques. La politique d'étranglement des services publics perdure. L'effort est toujours supporté par le travail et les revenus des capitaux échappent de façon excessive à l'impôt. La réforme fiscale pourtant promise est remise aux calendes grecques …

Dans ce contexte le SNEP-FSU n'a pas à rougir de son action militante. A tous les niveaux n'avons nous pas résister à la loi « Mazeaud », au décret « Soisson », au rapport Leblanc, à la loi « De Robien ». L'engagement sans faille de notre organisation doit être récompensé par la parution du décret évoqué plus haut . **Cette victoire historique sera à mettre à l'actif de l'opiniâtreté et de la permanence de l'action du SNEP –FSU avec les collègues depuis 40 ans sur ces dossiers .**

N'ayons pas peur des mots : sans l'action de notre syndicat l'EPS pèserait-elle autant dans le système scolaire, éducatif et sportif ? Combien d'entre nous pourrait exercer le métier de prof d'EPS et dans quelles conditions ?

Pour poursuivre cette action, entretenir l'élan , votre syndicat a besoin de plus de soutien , de renouveler ses militants . **C'est de plus de SNEP-FSU dont la profession a besoin .**

Je vous renvoie à l'article sur la syndicalisation pour vous inviter à nous rejoindre le plus tôt possible. N'attendez pas Noël pour faire un « investissement » militant !

L'année 2013 – 2014 est une année de renouvellement des instances du SNEP –FSU.

3 étapes dans ce processus que nous voulons le plus démocratique possible grâce à votre participation :

1. dans les congrès départementaux - 2° quinzaine de janvier,
2. le congrès académique - la quinzaine avant les vacances de février,
3. le congrès national du 24 au 28 mars au Voguë en Ardèche.

Ne restons pas isoler dans notre secteur. Participons aux instances au niveau local : C.A., C.I., et aux conseils départementaux et académiques du SNEP -FSU. L'engagement du plus grand nombre allège la charge de chacun.

Alors MERCI de voter, de soutenir, de critiquer aussi et d'apporter vos contributions. Le Conseil Délibératif National Élargi (CDNE), instance qui définit la ligne politique du SNEP-FSU, a adopté le 22 septembre 2013 le principe d'une **grande campagne d'opinion et d'adhésion** construite sur une période de 3 ans et ponctuée par 3 événements : le congrès national de mars 2014 , les élections professionnelles de décembre 2014 et la 2ème version des EPSILIADES au printemps 2015.

Alors prof ? Un métier passionnant avec le soutien du plus grand nombre ! ! !

Joseph BOULC'H lycée Théodore Monod LE RHEU pour le collectif SNEP AGRI

Joseph Boulch

Sommaire :

Page 1 :
- Détachement ? Demande de principe ? Retraite ? Mode d'emploi
- Activités du « SNEP–FSU agri »

Page 2 :
- Prof d'EPS dans l'enseignement agricole en 2013 ?

Page 3 :
-l'édito
- Activités du « SNEP–FSU agri »

Page 4 :
- Le secteur SNEP-AGRI propose 2 stages d'information syndicale
- Réforme du BAC STAV, maintien des 2h30 et passage obligé en CP2

Page 5 :
- Mouvement 2013 et préparation 2014

Page 6 :
- Loi d'avenir

Page 7 :
- Pourquoi se syndiquer ?
- Le Secteur Agriculture

Page 8:
-Syndicalisation

Le secteur SNEP-AGRI propose 2 stages d'information syndicale

Depuis l'existence secteur agri au SNEP-FSU, le collectif qui l'anime propose régulièrement des stages de formation et d'information.

Ces stages ont été jusqu'à présent organisé au siège du SNEP–FSU, rue des Rondeaux à Paris **Cette année nous vous proposons 2 stages décentralisés** : l'un à Vervins (02) pour les régions Picardie, Nord-Pas De Calais et Champagne-Ardennes et le second à Rennes-Le Rheu (35) pour la Bretagne, les Pays de La Loire, la Basse et Haute Normandie et le Centre.

L'objet de ces stages est avant tout **la rencontre avec les collègues et la profession pour donner du sens à nos mandats.** Nous sommes aussi des représentants du personnel et quoi de plus important que d'aller échanger, prendre votre avis.

Nous proposons d'évoquer sur une journée, 9 h 30 -16 h 30, les différents champs où se décline notre action syndicale : comprendre les réformes en cours, la question des retraites, de la dé-précarisation, de la formation initiale et continue, le métier dans sa globalité (le statut de fonctionnaire : droit et devoirs) les équipements, les questions pédagogiques, la vie syndicale dans le secteur agri… Cette liste des sujets que nous pouvons aborder n'est pas exhaustive ; mais nous évoquerons aussi tous les sujets que nous déterminerons ensemble en début de journée sur lesquels nous pourrions avoir un éclairage commun.

Ces stages sont de droit. Ils font partie des possibilités de chaque enseignant de s'informer, de se former. Vous trouverez en page centrale les documents de demande d'autorisation pour participer à ces stages. Une attestation de présence vous sera délivrée à l'issue du stage. Faites le un mois avant la date du stage auprès de votre chef d'établissement. Organisez-vous pour le covoiturage pour réduire vos frais. Nous vous souhaitons très nombreux aux 2 stages que nous organisons cette année.

- 1 au lycée agricole de Vervins dans l'Aisne le jeudi 6 février 2014 : inscription avant le 20 décembre
- 2 au lycée T. Monod Le Rheu près de Rennes le jeudi 24 avril 2014 : inscription avant le 20 mars

Pour organiser ces rencontres de façon sereine, n'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire, faites le des réception de ce bulletin auprès de :

Joseph Boulc'h:boulch.joseph@wanadoo.fr

Tél : 02 99 04 33 70

Réforme du BAC STAV, maintien des 2h30 et passage obligé en CP2

Depuis la rentrée de septembre 2013, le bac technologique STAV est réformé pour s'aligner avec l'ensemble des baccalauréats généraux et technologiques sur une structure et des contenus orientés vers l'individualisation de la formation. Ainsi les nouveaux élèves de première (les terminales de cette année scolaire sont encore sous l'ancienne formule) ont une deuxième langue vivante obligatoire et bénéficient de deux heures d'accompagnement personnalisé.

Concernant l'EPS la crainte était de tomber à deux heures d'enseignement obligatoire par semaine. Mais heureusement les deux heures et demie ont été justement maintenues pour cette filière, grâce notamment à la vigilance du SNEP-FSU compte tenu « de la spécificité de cette formation particulièrement axée sur les problématiques environnementales et du profil des apprenants majoritairement sensibilisés par ces thématiques » (Rappelons que jusqu'en 2005 le bac techno bénéficiait de 3 h /semaine d'EPS).

En effet, les textes ont pertinemment inscrit dans chacun des 3 objectifs poursuivis en EPS l'importance de la prise en compte de l'environnement, réaffirmant ainsi sa dimension incontournable dans la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Dans ce cadre, et en rappelant qu'il est nécessaire d'«Offrir un temps long d'apprentissage pour stabiliser les acquis et obtenir de réelles compétences», la deuxième compétence propre à l'EPS de la dimension motrice « se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains » devient un passage obligé.

Ainsi, au niveau des contenus (M3 : motricité, santé et socialisation par la pratique des APSA) les 5 Compétences Propres doivent être « visitées » avec si possible une APSA de la CP2 en première ou en terminale (afin de garder la spécificité environnementale).

Le niveau 4 de compétence est attendu dans les activités enseignées avec un minimum de 15h d'enseignement dans l'APSA. Pour la certification, même si la circulaire n'est pas encore officiellement sortie, les modalités devraient être identiques à celles des autres baccalauréats c'est-à-dire 3 CCF dans 3 APSA de 3 compétences propres différentes. Cependant cette obligation est, dans certains établissements agricoles, difficile à mettre en œuvre en fonction des installations sportives dont disposent les collègues. C'est ce qui est souvent mentionné par ceux-ci auprès du SNEP FSU

A. Delsard

Mouvement 2013 et préparation 2014

Lors de la CAP mutation de 2013, il n'y a eu que 23 demandes de mouvement de la part de collègues. 8 ont obtenu satisfaction dont 2 « nouveaux » détachements.

Ces détachements sont en fait des lauréats CAPEPS interne de l'EN et ancien contractuels de l'agriculture. Grâce à l'action du SNEP-FSU, ces collègues ont pu obtenir un détachement après leur titularisation à l'éducation nationale.

En ce qui concerne le mouvement à venir 2014, il restait 36 postes « disponibles » et les lauréats au CAPESA sont 43… Pas besoin d'être un grand mathématicien pour voir que le compte n'y est pas.

Les dialogues de gestion entre les établissements, les DRAAF et la DGER se font en novembre et début décembre, date de sortie de la note de service concernant le mouvement.

Au sein de vos établissements, lors des instances représentatives (conseil intérieur, administration), faites remonter les besoins et si vous n'êtes pas entendus, contactez le SNEP-FSU. Il interviendra auprès de la DGER pour faire avancer les dossiers.

C'est au sein de vos établissements que la bataille des postes commence, comptez sur nous pour vous épauler !

Résultats du mouvement de février 2013

Nom Prénom	Affectation d'origine	Nouvelle affectation
Pierre Ducrot	Cfa Dijon	Lycée de Dijon
Nicolas Collet	Narbonne	St Affrique
Richard Jacquemet	Lyon Dardilly	LPA Belleville sur Saone
Julien Rousson	Chartres	Aurillac *
Yann Mathé	Stagiaire E.N	Lyon Dardilly
Jérome pradels	Stagiaire E.N	Legta Toulouse

**les 2 lauréats du CAPEPS interne obtiennent un détachement*

Thierry Raynal (représentant à la CAP des PCEA)

Loi d'avenir pour l'agriculture ou "le changement ne se fait pas en cinq minutes"

Depuis près de 6 mois la FSU (SNETAP et SNEP) attendait le projet de loi, projet reporté pour cause d'agenda parlementaire trop chargé. Ce "retard" devait permettre au ministère une concertation plus approfondie avec les partenaires sociaux. Il n'en fut rien et le ministre diffusa le projet mi-septembre.
Même si les orientations du projet stratégique pour l'enseignement agricole sont pertinentes, les mesures proposées restent anecdotiques et sont bien loin des ambitions affichées par le ministère.
Beaucoup de bonnes intentions mais aucun calendrier précis ni moyens avancés. C'est pourquoi la FSU s'est abstenue lors du CNEA du 10 octobre.

" Le changement c'est maintenant " disait F. Hollande lors de la campagne présidentielle. " Le changement ne se fait pas en 5 minutes" a déclaré le ministre lors du CNEA. Certes, on n'attendait pas une révolution de cette loi d'avenir mais elle manque de souffle et beaucoup de nos établissements sont déjà sous "oxygène". Alors Monsieur le ministre : "Cinq minutes" peut-être pas mais n'attendez pas trop longtemps, les personnels s'impatientent un bol d'air après plus de 10 ans de casse de leurs conditions de travail. Avec le SNETAP, les représentants du SNEP-FSU quant à eux continueront à insuffler une véritable ambition pour l'enseignement agricole public.

Thierry Raynal *représentant suppléant du SNEP au CNEA*

Bonne Retraite à Michel GARCIA et Olivier BIOTTEAU

Olivier a exercé plus de 30 ans au Lycée Agricole de Kernilien où sa grande force fut de n'avoir jamais rien lâché sur le dossier équipement. Ainsi, après de longues années de bataille (près de 20 ans) le gymnase de Kernilien voit le jour en 1999. Le premier gymnase labellisé SNEP, premier d'une longue série (http://www.snepfsu.net/equipe/visite.php). Olivier formalisa son travail, son expérience, avec Martine Le Ferrand et Jean-Paul Tournaire dans un référentiel que quasiment toutes les collectivités françaises connaissent aujourd'hui : « le référentiel grande salle ».

Partant du principe que le terrain unique 20m x 40m (avec un terrain de tennis, un terrain de basket, un terrain de handball, un terrain de volley et 4 terrains de badminton) était une absurdité, le « SNEP équipement » proposa plusieurs standards de salle, adaptés aux besoins de l'EPS, mais pas seulement. En effet, de nombreuses fédérations sportives ont collaboré au projet, et ont validé les propositions du groupe devenu expert en équipement ! Les années suivantes d'autres référentiels suivirent, une vraie collection et une mine d'or pour les collègues souhaitant s'engager sur ce dossier si sensible des équipements ! C'est donc un acharné qui quitte la profession, un homme sans concession, travailleur infatigable, énergique et passionné, qui laisse derrière lui l'un des gymnase les plus fonctionnel de Bretagne. Et surtout, encore plus important, une trace écrite de ses années de travail, on pourrait dire des « modes d'emploi » pour se lancer dans l'aventure équipement !

Depuis septembre, Michel profite de son temps libre … Vous l'avez compris notre Bourguignon d'adoption, enseignant détaché au LEGTA de QUETIGNY-DIJON a fait valoir ses droits à la retraite. Après des études à l'UER de Dijon et handballeur de haut niveau, Michel retrouve rapidement les côtes bourguignonnes.

Pendant plus de 20 ans, Michel a milité pour structurer le collectif agriculture au sein du SNEP, défendre l'EPS et notre profession dans les institutions représentatives (CNEA, Commissions Paritaires, etc…).

Rigueur, efficacité mais aussi convivialité ont toujours été au rendez-vous de nos réunions de travail.

Michel, nous te savons amateur de voile, (les côtes bretonnes n'ont plus de secret pour toi), de voyages, vers le Maroc notamment, de ski,… alors profites de ce temps libre et encore MERCI.

Joseph BOULC'H

Pourquoi se syndiquer ?

L'existence de notre organisation est une originalité dans le paysage syndical français et européen. En même temps, c'est grâce à notre action que les dossiers progressent : par exemple

- cette rentrée voit une avancée significative tant attendue pour 44 collègues contractuels depuis plus de 5 ans , qui grâce aux actions persistantes du SNEP et de la FSU (SNETAP) ont pu passer le concours de dé-précarisation.
  Aujourd'hui stagiaires, ils seront demain fonctionnaires titulaires PCEA-EPS
- Le sport scolaire devrait être conforté par la parution d'un décret qui inclue le forfait de 3 heures d'animation dans le service de tous les enseignants d'EPS. Une revendication forte, défendue par la profession et le seul SNEP-FSU depuis 1978 ! 35 ans de luttes !!!
  Le SNEP-FSU permet aussi à chacun de bénéficier d'information sur le métier, sur sa carrière, d'enrichir sa culture professionnelle au travers de la revue « Contre-Pied » ; c'est l'assurance de ne pas être isoler, de bénéficier de conseils et de soutien en cas de coups durs.

Pour avoir les moyens de poursuivre ces actions **c'est de plus de SNEP que notre profession à besoin. Comment ?**

- **en soutenant** les actions de votre syndicat et en lui assurant les moyens de son efficacité,
- **en participant** aux différentes actions que votre syndicat propose : stage syndical, réponse aux enquêtes et sollicitations afin de mieux maîtriser chaque dossier, vie démocratique dans nos régions (congres départementaux et académiques),
- **en militant** afin que chaque génération apporte sa contribution et pérennise notre place dans le système éducatif,
- **en s'engageant** et en prenant progressivement des responsabilités au sein de l'établissement (C.I., C.A.), localement avec les sections départementales et académiques. Le secteur agriculture ne doit pas s'isoler des problématiques plus globales de L'EPS et du sport.

Adhérer au SNEP-FSU ce n'est pas qu'une dépense, c'est un investissement pour se donner les moyens d'exercer son métier sereinement et avec enthousiasme.

Le Secteur Agriculture du SNEP se présente et se tient à votre disposition

Nom et Prénom	Adresse de l'établissement	Adresse Personnelle	Responsabilité
SABLIC Didier **didier.sablic@snepfsu.net**	Lycée Edouard Branly 33 Rue du Petit Bois 94000 CRETEIL	SNEP - 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.27 Fax : 01.44.62.82.48	Secrétaire National - Titulaire CNEA
BOULC'H Joseph **boulch.joseph@wanadoo.fr**	LEGTA Rennes, Le Rheu 55 av, de la Bouvardière 35650 LE RHEU Tél : 02.99.29.73.45 (poste 159)	7 allée des chênes 35690 ACIGNE Tél : 02.99.04.33.70	Coordo SNEP Agriculture - Pédagogie - Mutations - UNSS - Suppléant CTEA
LARNAC Stéphane **stephane.larnac@educagri.fr**	LEGTA VALENCE Avenue de Lyon 26500 BOURG LES VALENCE	33 rue du Mont Pilat 26600 GRANGES les BEAUMONT Tel : 06.10.19.57.91	- Relation stagiaires - Syndicalisation - Précarité
MICHAUD Patrick **patrik.michaud@wanadoo.fr**	LEGTA de Nîmes Domaine de Donadille 30230 RODILHAN Tél : 04.66.20.67.67	19, rue Villars 30000 NIMES Tel: 06 75 93 18 03	- Relation stagiaires - Précarité - Syndicalisation
RAYNAL Thierry **thierry.raynal@educagri.fr**	LEGTA Saint Lô There 50620 Le HOMMET d'ARTHENAY Tél : 02.33.77.80.80 Fax : 02.33.77.80.81	La Bachellerie 50210 NOTRE DAME de CENILLY Tél : 07.87.00.78.18	- Mutations – Suppléant CNEA - Relations SNETAP - CAP des PCEA - Page Agri du site internet - Corpo
DELSARD AURELIE **aurelie.delsard@educagri.fr**	LEGTA BOURGES LE SOLLIER CS 18 18570 LE SUBDRAY		- Pédagogie - Compte-rendu du secteur agriculture
Secrétaire **agriculture@snepfsu.net**		SNEP - 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.10 Fax : 01.44.62.82.48	- Secrétariat Secteur Agriculture

SYNDICALISATION 2013-2014

SNEP 76 RUE DES RONDEAUX 75020 PARIS

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation

IDENTITE sexe F M date de naissance / /19

nom

nom de JF

prénom

ADRESSE auxiliaire

voie

complément d'adresse

code postal et localité

@dresse mèl

☎ fixe : ✆ mobile : 0

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

code établissement

nom

voie

code postal et localité

ECHELON ou Groupe pour les retraités

SITUATION ADMINISTRATIVE

TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre	DISPO
SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGE STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

ENVOI du BULLETIN - pour l'étranger ajouter 15 € de supplément avion

☐ adresse personnelle ☐ adresse établissement

☐ Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.

☐ Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date
signature

COTISATIONS SNEP 2013-2014

◆ Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext		137 €	144 €	151 €	156 €	165 €	177 €	189 €	204 €	219 €
Prof : Hors Classe	165 €	187 €	200 €	214 €	232 €	247 €	261 €				
Bi-admissible			140 €	147 €	156 €	167 €	176 €	189 €	204 €	219 €	229 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext		159 €	173 €	185 €	198 €	212 €	228 €	245 €	261 €	274 €
Agrégé Hors Classe	219 €	232 €	245 €	261 €	274 €	294 €	305 €	321 €			
AE-CE-PEGC		113 €	120 €	125 €	131 €	138 €	145 €	153 €	161 €	170 €	180 €
CE-PEGC Hors Classe			170 €	180 €	204 €	219 €					
CE-PEGC Classe Ex.	204 €	221 €	232 €	247 €	261 €						
MA et CDI	101 €	109 €	112 €	120 €	128 €	135 €	145 €				

AUTRES SITUATIONS

Concours externe ◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires : 100€ ◆ Agrégé stagiaires :110€

◆ Vacataire 42 € - Contractuel 42 € ◆ Congé formation : 100€ - Congé parental - Disponibilité : 42€

◆ Tps partiels : selon échelon et quotité de sevice ◆ Stagiaires non reclassés : selon echelon de la catégorie d'origine

◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

ABONNEMENT BULLETIN 60 euros

◆ Non titulaire non réemployé 30€ ◆ Etudiant (fournir un justificatif) 30€

Etranger : ajouter supplément avion (15€)

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGE	AGR Hors Cl.	BI-ADMISSIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agri			
NON TITULAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

Retraités et Contrats Locaux HDF

Montant du traitement ou de la pension mensuelle	Groupe	Cotisation
Inférieur à 1000€	1	46 €
entre 1001€ et 1300€	2	63 €
entre 1301€ et 1550€	3	78 €
entre 1551€ et 1800€	4	89 €
entre 1801€ et 2050€	5	98 €
entre 2051€ et 2300€	6	112 €
entre 2301€ et 2500€	7	128 €
entre 2501€ et 2700€	8	142 €
entre 2701€ et 2900€	9	154 €
supérieur à 2900€	10	162 €

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (maximum 5):

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous Nombre de prélèvements (maximum 5):

1er mois de prélèvement Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA Single Euro Payments Area

« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

« Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque »

Nom

Prenom

Adresse

Compl. Adresse

Code Postal - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Paiement : ☒ Recurrent **MERCI DE JOINDRE UN RIB**

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS

Pour le compte du

SNEP
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : Cotisation SNEP

à: le :

Signature

Nom - Prénom
Grade et fonction
Etablissement ou service

A Monsieur le Directeur Proviseur (e) du Lycée....

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera
du : ..... au .....
à : .....

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

Fait à le

Signature :

Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

STAGES SYNDICAUX
INFOS & INSCRIPTION

CE CONGE EST DE DROIT

- ✓ Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- ✓ **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (page 2 ci-dessous)** **Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE**
- ✓ Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).
- ✓ Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE : (1) ____________________

"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" **(Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)**

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ✓ N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION AU S.N.E.P. local le plus rapidement possible : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de s'inscrire au S.N.E.P. local ! (Talon ci-dessous).
- ✓ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

✂--

INSCRIPTION SNEP AU STAGE SYNDICAL -

Date(s) :	Lieu :	Thème :	Heure début stage :
Nom :		Prénom :	
Etablissement :			
Adresse pers. :			
Mél :			☎
INSCRIPTION A RENVOYER A : *(à l'organisateur local du stage)*			